

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR JULES FERRY MATERNELLE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
A la découverte des 5 continents	Toute l'école	<i>A l'école Toute l'année : travail autour des animaux, cuisine, contes, chants de différents continents</i> 1/ <u>Sortie</u> : Visite aquarium Porte Dorée, Paris (car - mars/avril) 2/ <u>Sortie</u> : Visite zoo Thoiry (car - 25 avril)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beauoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Eau secours ! Tous pour l'eau et l'eau pour tous ! <i>En lien avec un PACTE et avec une classe d'eau</i>	7 classes CP	1/ <u>Sortie</u> : Cité des sciences, La Villette Paris (car - février) 2/ <u>Sortie</u> : Aquarium de la porte dorée, Paris (car - février) 3/ <u>Sortie</u> : Fresque autour de l'eau en collaboration avec Camille Lambert, Athis-Mons (à pied/avril-mai) 4/ <u>Sortie et à l'école</u> : Classe d'eau – financement intervenant + car
Coup de théâtre spectaculaire en CE1 <i>En lien avec PACTE/PAPI</i>	6 classes CE1	1/ <u>Sortie</u> : salle Lino Ventura d'Athis-Mons, pièce de théâtre « Un conte d'automne » (à pied/décembre) 2/ <u>Sortie</u> : salle Lino Ventura d'Athis-Mons, « Mademoiselle Gazole » Marionnettes/théâtre, (à pied/mars) 3/ <u>Sortie</u> : Visite du théâtre des Champs Elysées, Paris (car / novembre) 4/ <u>Sortie</u> : Visite du palais Garnier, Paris (car / jan à avril)
Les CE2 plongés dans la mythologie	2 classes CE2	1/ <u>Sortie</u> : Château de Versailles : Le rallye des jardins : jeu de piste mythologie + le château de Versailles : au temps du roi soleil (car/mai) 2/ <u>Sortie</u> : Jardin des Tuileries, Paris : visite guidée "Le rallye mythologie" (car - mars/avril) 3/ <u>Sortie</u> : Cinéma Salle Lino Ventura Athis-Mons : "Pattie et la colère de Poséidon" (à pied / 09 janvier)
« Jeu » visite Paris	2 classes CE2, CM1	1/ <u>Sortie</u> : Quartier Montmartre, Paris : Escape game - visite ludique à l'aide d'un conférencier « Les mystères de Montmartre » (transports en commun - nov/dec) 2/ <u>Sortie</u> : Traversée de Paris en bateau mouche avec les bateaux parisiens (transports en commun - 1er février) 3/ <u>Sortie</u> : Visite en extérieur, « Paris, mystères et légendes », quartier Ile de la Cité, Paris (transports en commun - mars/avril) 4/ <u>Sortie</u> : Jeu de piste dans le quartier historique de Versailles (transports en commun – mai/juin)
Voyage en pop-up	2 classes CM1	1- <u>Sortie</u> : Espace Camille Lambert, Juvisy sur orge : visite exposition 3 fois dans l'année (à pied / novembre, février et avril) 2- <u>Sortie</u> : Château de Chamaranède : visite expo + atelier « la nature en œuvre » (car/ mars) 3- A l'école : Anim. Musée en Herbe « Paysages de Monet » (avril) 4- <u>Sortie</u> : Croisière sur la Seine sur une péniche (à pied jusqu'à la péniche / mai)
« Paris d'hier et d'aujourd'hui »	3 classes CM2	1/ A l'école : Anim. Musée en Herbe (« les impressionnistes ») (Nov/déc) 2- <u>Sortie</u> : Musée d'Orsay, Paris (Visite guidée) + promenade jusqu'à la Tour Eiffel en passant par les Invalides (transport en commun - décembre/janvier). 3/ A l'école : Atelier "Paris à travers le temps" avec Paris d'enfants (Jan/Fév) 4- <u>Sortie</u> : Musée du Louvre, visite guidée + Jardin des Tuileries, Paris (transport en commun - Mars/Avril)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Somme jointe* : €

Adresse :

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Mail :

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

*les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR **KERGOMARD**

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
La vie à la ferme	Toute l'école	1/ <u>Sortie</u> : Ferme du « p'tit brin de paille », Longjumeau : visite guidée de la ferme + ateliers pédagogiques (car – juin) 2/ A l'école : Elevage de poussins.
La vie de château	Toute l'école	1/ <u>Sortie</u> : visite du château de Blandy les Tours (car – mars/avril) 2/ Fabrication individuelle d'un jeu mathématique (cartes, plateaux) sur la thématique des châteaux. <i>+ Animation Lego à l'école sur les châteaux (avec coopérative scolaire).</i>

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR JEAN DE LA FONTAINE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Voyage aux Jeux Olympiques	4 classes	1/ <u>Sortie</u> USEP : Escalade Maternelle – Forêt des Grands Avaux, Champcueil (car - mars/avril)
	2 GS	2/ <u>Sortie</u> USEP : Course d'orientation - Fontenay-lès-Briis (car - mars/avril)
	MS GS	
Les animaux à travers les contes	MS	1) A l'école : Venue de la ferme <u>Tiligolo</u> (janvier). 2) <u>Sortie</u> : Parc zoologique Paris (car - mars/avril) 3) <u>Sortie</u> : rencontre USEP : La forêt des contes sur Draveil ou autre forêt du département (car - mai/juin)
	4 classes	
	1 MTA	
	3 PS /MS	
	1MS	

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR LA ROUGETTE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
En Route vers les JO 2024	Toute l'école	1) Affiliation USEP 2) <u>Sortie</u> : rencontre USEP / La Forêt des Contes : course d'orientation en forêt de Sénart (car - Mai/juin) 3) <u>Sortie</u> : Gymnase <u>Argant</u> / Rencontre de gymnastique (à pied - jan/fev) 4) <u>Sortie</u> : Olympiades au parc de Sceaux (<i>athlétisme</i> - car - 23 juin) 5) A l'école : Pour les classes de GS : Association LNS / Interventions Breakdance + journée d'immersion (Culture danse, ateliers) (oct/nov)
Le spectacle vivant	5 classes MTA / PS / MS	1) <u>Sortie</u> : Théâtre de Guignol : Le Chat Botté au parc de Sceaux – 3 cars 59 places 2) <u>Sortie</u> : Théâtre BDS – Salle Ventura – Ciné concert Lumières IndiPop (à pied/29 janvier).
Appréhender la Nature	Toute l'école	1) A l'école : Venue de l'Exploradôme : Animation Macadam Safari pour les GS et Les 5 sens pour les MS (sur la variété du monde vivant de la ville) 2) A l'école : Venue de la ferme <u>Tiligolo</u> (MTA / PS / MS) 3) A l'école : Animation <u>Montem Concept Duplo</u> Pour les MTA/PS : construction ville (travailler les différence paysages naturels et citadins).

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR CALMETTE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Dis, s'il te plaît, raconte-moi une histoire...	Toute l'école	1/ A l'école : Venue des conteuses <i>Une sorcière m'a dit</i> (04 mars) 2/ A l'école : Spectacle Hippo-tam-tam, l'arbre à musique (contes du monde / classiques) (lundi 6 novembre) 3/ A l'école : Rencontre avec un artiste : réaliser une fresque sur le mur de l'école « la forêt des contes » : Alexis Ferrier (2 séances/classe) (23 25 avril 3 au 10 juin).
La maternelle Calmette aux JO	Toute l'école	1/ <u>Sortie</u> : Chasse aux trésors orientation sur un parcours d'accrobranche, Lesigny 77)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR PERRAULT

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Conte ou raconte une histoire (Lien avec un PACTE)	Toute l'école	1/ <u>Sortie</u> : Spectacle <i>le loup est revenu</i> de Geoffroy de Pennart, Théâtre Ranelagh Paris, MS et GS (car - <u>nov/dec</u>) 2 / <u>Sortie</u> MS/GS : Musée quai Branly, Paris - visite contée (car - <u>nov/dec</u>) 3/ A l'école MS et GS : Intervention d'un théâtre de marionnettes <u>théâtre bambino</u> -Le Petit Chaperon Rouge (mars/avril) 4/ <u>Sortie</u> PS et MS : Maison des histoires à Paris (car - mai/juin) 5 / <u>Sortie</u> : USEP : Rallye Contes en forêt (<u>Cheptanville</u> , Sénart - mai/juin) 6 / A l'école : Intervention de la compagnie PIXYS théâtre : uniquement pour les GS en lien avec le projet PACTE.
À la découverte des animaux de la ferme	Dispositif MTA	1/ <u>Sortie</u> : Ferme « p'tit brin de paille », Longjumeau (car – avril/mai)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR PRÉVERT

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Découvrir les métiers	Toute l'école	1/ A l'école : Spectacle « Bobo doudou » (19 décembre 2023). 2/ <u>Sortie</u> : Visite PALOMANO City, Clichy (car - mai/juin)
Découvrir les animaux de la ferme	Toute l'école	1/ A l'école : Venue de la ferme TILIGOLO (12/03/24).

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR JEAN BAPTISTE DE LA SALLE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
À la découverte d'un environnement proche et d'un plus lointain à travers les 5 sens !	2 classes PS	1/ A l'école : Animation "5 sens" par CPN Val de Seine (novembre) 2/ <u>Sortie</u> : Suite animation "5 sens" par CPN Val de Seine, Parc d'Avaucourt Athis-Mons (à pied / mars) 3/ <u>Sortie</u> : Parc des Félines, Lumigny-Nesles-Ormeaux (car/30 avril). 4/ <u>Sortie</u> : Animation "Quête des druides" par CPN Val de Seine (énigmes pour découvrir son milieu naturel de proximité et se familiariser avec les 5 sens), Coteau des vignes d'Athis-Mons (à pied /juin).
Il était une fois la Nature	2 classes MS	1/ <u>Sortie</u> : Animation « Quête des druides » par CPN Val de Seine, Parc d'Avaucourt, Athis-Mons (à pied / novembre) 2/ <u>Sortie</u> : Animation et création d'un « Bâton de voyage », Coteaux des vignes, Athis-Mons avec l'association l'enracineuse (à pied/avril) 3/ <u>Sortie</u> : Breteuil, visite château et jardins (car - juin)
Et si nous changions notre regard ! <i>Lien avec PACTE</i>	2 classes GS	1/ A l'école : Animation "carré sauvage" par CPN Val de Seine : découvrir/observer/ planter (17 octobre). 2/ <u>Sortie</u> : Musée de Brunoy, Visite de l'exposition des portraits (car/mars-avril) 3/ <u>Sortie</u> : Breteuil, visite château et jardins + animation "contes dansés et chantés". 4/ A l'école : Suite animation "carré sauvage" par CPN Val de Seine - observation de la transformation du carré végétal (30 avril 2024) 5/ <u>Sortie</u> : animation "insectes à la loupe" par CPN Val de Seine (observer, connaître et reconnaître les "petites bêtes") au parc d'Avaucourt d'Athis-Mons (à pied / mai-juin).
En avant les sciences !	8 classes CP, 2 CE1, CE2, CE2-CM1, CM1-CM2, CPCM2	1/ <u>Sortie</u> : Cité des sciences, Paris + atelier + visite du planétarium (car / janvier) 2/ Sur l'école : Interventions LA CICADELLE : le temps qui passe pour les CP/CE1, Enquêtes en terres lointaines pour les CE2, Biodiversité de la forêt pour les CM1/CM2 3/ <u>Sortie</u> : Parc du domaine de Chamarande, grand jeu avec expériences scientifiques organisé par les enseignants 4/ <u>Sortie</u> CP-CE1-CE2 : Visite Exploradôme de Vitry sur Seine + atelier (car - 5/ Sur l'école : Intervention (Diaporama et expériences) La Cicadelle : CM2 : Le Soleil et les objets du système solaire et l'Univers, CM1 : Le système solaire et l'Univers ; CP-CE2 : Les étoiles et l'Univers

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :
Adresse :
Mail :

Somme jointe* : €

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

*les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR SAINT EXUPÉRY MATERNELLE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Au rythme du berimbau et caxixi à St Exupéry	4 classes 3 PS/MS PS/GS	1/ A l'école : Intervention de M. Leroy Brito (association Treina ou Cai) pour une initiation aux rythmes et aux chants afro brésiliens (mars à mai) 2/ Sortie : Cité de la musique, Paris : visite de la philharmonie + visite contée sur le carnaval des animaux (car/fin mai) 3/ Restitution des classes à la salle l'Helguen (28 mai, à pied)
Le loup qui voulait faire le tour du Monde en musique	2 classes PS/MS/GS	1/ <u>Sortie</u> : Musée du Quai Branly, Paris (car - mars) : visite + atelier : marionnettes secrètes (Océanie), Objet magique (Afrique) 2/ <u>Sortie</u> : Musée Albert Kahn, Boulogne Billancourt (car - avril) : musée + atelier « costume du monde » + visite du jardin japonais 3/ <u>Sortie</u> : Philharmonie, Paris (car - mai) : pratiques musicales et instruments du monde + visite atelier : le Tour du monde des petites oreilles + philharmonie des enfants
L'essence musicale	3 classes 2 GS 1 PS/MS	1/ <u>Sortie</u> : Cité de la musique, Paris (car - février) : éveil musical + visites ateliers (GS) + visites contées (PS/MS) 2/ Sur l'école : intervention découverte et manipulation d'instruments d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie de l'association <u>Gradisco</u> (janvier à avril)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

*les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR SAINT EXUPÉRY

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Les 4 éléments	5 classes CP	1/ <u>Sortie</u> : Aquarium Porte Dorée, Paris (déplacement en RER / 27 février) 2/ <u>Sortie</u> : balade en péniche sur la Seine (déplacement en RER pour aller à Paris /27 février) 3/ <u>Sortie</u> : visite de la ferme de Servigny, cueillette et plantations (car / 26 avril)
Découvrir les arts et les sports du monde à l'occasion des JO Paris 2024	5 classes CE1	1/ <u>Sortie</u> : Institut du monde arabe, Paris : Atelier rythme et son puis visite libre (RER, <u>nov/dec</u>) 2/ <u>Sortie</u> : Salle Lino Ventura Athis-Mons : Théâtre - Un conte d'automne (à pied, 21 déc 2023) 3/ <u>Sortie</u> : Salle Lino Ventura Athis-Mons : Cinéma « Calamity » (jan/fev) 4/ <u>Sortie</u> : Musée Guimet, Paris : Atelier initiation à la peinture de quelques motifs puis visite libre (RER/ mars/avril) 5/ <u>Sortie</u> : Quai Branly et bateaux mouches, Paris : Visite guidée - en piste pour les jeux (RER - mai/juin)
Tour du monde	4 classes CE2	1/A l'école : intervention CICADELLE - conférence « Enquêtes en terres lointaines » (mars) 2/ <u>Sortie</u> : visite du musée du quai Branly, Paris : visite guidée + atelier (car / mai) 3/ <u>Sortie</u> : Salle Ventura Athis-Mons : Cinéma (juin/à pied)
La vie des premiers Hommes	4 classes CE2	1/ A l'école : <u>Etude</u> de l'habitat, l'alimentation, les moyens de transports et les grands événements de la Préhistoire. 2/ <u>Sortie</u> : Musée de la Préhistoire de Nemours, visite guidée + ateliers (faire du feu, utilisation du propulseur, taille de silex, l'art préhistorique) (car/avril) 3/ A l'école : Création d'une œuvre artistique (art pariétal)
Les JO font le tour du monde	2 classes CM1	2/ A l'école : conférence projetée sur la biodiversité des forêts (7 mars) 3/ <u>Sortie</u> : Musée du quai Branly, Paris : visite contée, atelier (car - jan/fev) 4/ <u>Sortie</u> : Institut du monde arabe, Paris : visite - atelier (car- mars/avril) => Pratiques sportives sur l'année : Athlétisme
Le vivre ensemble par le voyage	3 classes CM2	Visite des lieux clés du débarquement dans le cadre du programme d'histoire et d'EMC. Découvrir des lieux de mémoire en ayant une attitude citoyenne, enrichir sa culture en étant confronté à un milieu et à un mode de vie nouveau <i>Mémorial de Caen, Cimetière américain de Colleville-sur-mer, Musée Utah Beach // Activités sur la plage</i>
Le vivre ensemble par le voyage (suite)	3 classes CM2	1/ <u>Sortie</u> : Cité des sciences, Paris : exposition MISSION SPATIALE (transport en commun / 31 mai).

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Somme jointe* : €

Adresse :

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Mail :

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

*les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR BRANLY

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Sur le chemin de la citoyenneté à travers les contes ...	6 classes CP	1/ A l'école : Spectacle théâtre : « Un conte d'automne », Salle Lino Ventura Athis-Mons (à pied / 21 décembre) 2/ <u>Sortie</u> : Château de Breteuil : Visite libre + une animation (car - 25 juin) 3/ A l'école : Animation La Cicadelle : « Au royaume des émotions ».
Quand l'art rencontre le vivant => Projets PEAC/PACTE	4 classes CE1	1/ <u>Sortie</u> : Spectacle "Kish kush", compagnie Teatrodistinto, Espace J. Lurçat, Juvisy sur Orge (car / 20 novembre) 2/ <u>Sortie</u> : Spectacle "Je suis tigre", compagnie Groupe Nocés Danse Images, Espace J. Lurçat, Juvisy sur Orge (car / 2 février). 3/ A l'école : Art du cirque, Spectacle vivant O.G.M. (Objets à Gravité Modifiée) joué dans une yourte par la compagnie « les frères Kazamaroff's » (courant avril). 4/ <u>Sortie</u> : Visite des Grandes serres et de la Ménagerie du jardin des plantes, Paris (car - 14 juin).
Les jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024	3 classes CE2	1/ <u>Sortie</u> : Visite guidée du Stade de France (Seine-Saint-Denis) et musée (transport en commun / 1 ^{er} mars). 2/ A l'école : Ateliers avec le comité départemental handisport de l'Essonne : 3 ateliers de découverte des sports paralympiques et rencontres-conférences avec des athlètes paralympiques. 3/ A l'école : Intervention de la Cicadelle sur le corps humain
A la découverte des sciences	2 classes CM1	1/ A l'école : Association Astronoss (27 au 31 mai 2024) : Fabrication d'un cadran solaire, de maquettes (Terre / Lune / saisons, Cub/Sat, un système solaire à plat), projection d'un diaporama sur le soleil et sur les planètes. 2/ A l'école : Intervention Cicadelle sur le thème « Besoins humains et objets techniques. (20 novembre)
La tête dans les étoiles	2 classes CM2	1/ A l'école : intervention de la société CICADELLE sur le système solaire. (21 novembre). 2/ A l'école : Association Astronoss Intervention sur plusieurs journées : partie théorique sur le Soleil et la Lune, fabrication d'une maquette du système solaire en respectant une échelle, fabrication et décollage de fusées à eau, fabrication d'une maquette individuelle d'un satellite volant dans l'espace. Construction en modèle réduit de Philae.
Tour du monde	4 classes CE2	1/A l'école : intervention CICADELLE - conférence « Enquêtes en terres lointaines » (mars) 2/ <u>Sortie</u> : visite du musée du quai Branly, Paris : visite guidée + atelier (car / mai) 3/ <u>Sortie</u> : Salle Ventura Athis-Mons : Cinéma (juin/à pied)
La vie des premiers Hommes	4 classes CE2	1/ A l'école : Etude de l'habitat, l'alimentation, les moyens de transports et les grands événements de la Préhistoire. 2/ <u>Sortie</u> : Musée de la Préhistoire de Nemours, visite guidée + ateliers (faire du feu, utilisation du propulseur, taille de silex, l'art préhistorique) (car/avril) 3/ A l'école : Création d'une œuvre artistique (art pariétal)
Les JO font le tour du monde	2 classes CM1	2/ A l'école : conférence projetée sur la biodiversité des forêts (7 mars) 3/ <u>Sortie</u> : Musée du quai Branly, Paris : visite contée, atelier (car - jan/fev) 4/ <u>Sortie</u> : Institut du monde arabe, Paris : visite - atelier (car- mars/avril)
Le vivre ensemble par le voyage	3 classes CM2	=> Pratiques sportives sur l'année : Athlétisme Visite des lieux clés du débarquement dans le cadre du programme d'histoire et d'EMC. Découvrir des lieux de mémoire en ayant une attitude citoyenne, enrichir sa culture en étant confronté à un milieu et à un mode de vie nouveau <i>Mémorial de Caen, Cimetière américain de Colleville-sur-mer, Musée Utah Beach // Activités sur la plage</i>
Le vivre ensemble par le voyage (suite)	3 classes CM2	1/ <u>Sortie</u> : Cité des sciences, Paris : exposition MISSION SPATIALE (transport en commun / 31 mai).

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.

POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Somme jointe* : €

Adresse :

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Mail :

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR PIERRE ET MARIE CURIE

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Enrichir son patrimoine culturel par la découverte de traditions celtiques	7 classes 2 CP 2CE1 CP/CE1 2 CE2	1/ <u>Sortie</u> : Collaboration avec la médiathèque S. de Beauvoir (prêt de livres+ musiques : contes et légendes celtiques, documentaires, albums ...) 2/ A l'école : Projection Spectacles de danses celtiques + film animé « le chant de la mer » (inspiré d'une légende irlandaise) 3/ A l'école : Projet 12 séances avec intervenant Prof. de musique Carine Moretton (mars à juin) => apprentissage de chants et danses traditionnelles collectives + Réalisation des décors scéniques + Représentation (Médiathèque S. de Beauvoir avec 3 musiciens prof. (2 dates en mai/juin)
Investir des lieux culturels afin d'enrichir son parcours citoyen	5 classes CE2/CM1 2 CM1 2 CM2	1/ <u>Sortie</u> : Musée de l'Histoire / Parcours interactif – murs tactiles - La Défense (car, mars) 2/ <u>Sortie</u> : Visite de l'Assemblée Nationale, Paris (car / dates sur l'année - selon les classes). 3/ <u>Sortie</u> : Musée de la Grande Guerre, Meaux (car, mai/juin) 4/ <u>Sortie</u> : Musée du Quai d'Orsay, Paris (car, avril)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR FLAMMARION

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Du bout du monde jusqu'à Paris 2024 !	4 classes CP	1/ <u>Sortie</u> : Musée quai Branly, Paris : atelier et visite contée (car/janvier) 2/ <u>Sortie</u> : BDS, Salle l'Helguen, Juvisy/ Spectacle « L'ami-tigre » (à pied/février) 3/ <u>Sortie</u> : Arc de Triomphe, Paris - Visite guidée + découverte des monuments parisiens en promenade sur la Seine / Vedettes de Paris (car - mars)
Les Jeux arts'lympiques	4 classes CE1	1/ <u>Sortie</u> : Musée du Louvre, Paris : Exposition "Art, sport et mouvement" (car - jan/fev) 2/ <u>Sortie</u> : Bateau- mouche : croisière promenade à la découverte de la ville de Paris et de ses plus grands monuments (cérémonie JO sur Seine) (car/ jan-fev) 3/ Affiliation USEP 4/ <u>Sortie</u> USEP : Biathlon/Usepathlon : demi-journée à Draveil, Port aux cerises (car - jan/fev) 5/ <u>Sortie</u> USEP : Journée olympique : stade Delaune (à pied - mai/juin) 6/ Partenariat en projet avec la FFEscrime : rencontre avec un athlète et initiation (6 séances) 7/ <u>Sortie</u> : 3 sorties « Ecole et cinéma » : participation des classes
Protégeons la nature	5 classes 2 CE2 2 CM2 CE2/CM2	1/ A l'école : Conférence pédagogique La Cicadelle : CE2 : Périls en mer / CM2 : Les changements climatiques (nov/dec) 2/ <u>Sortie</u> : Faisanderie de Sénart, découverte écosystème atelier (car / mars-avril) 3/ <u>Sortie</u> : Zoo Thoiry : visite du Zoo + 1 atelier « les animaux en voie de disparition » (car / entre mars et juin).
Mon année de CM1 en anglais	2 classes CM1	1/ Affiliation USEP 2/ <u>Sortie</u> USEP : English Adventure, Chamarande (car/avril) 3/ <u>Sortie</u> : Espace Michelet Athis-Mons, Jacky and the giant, Spectacle en anglais par compagnie de théâtre (Jonathan Perrin – KoalaCo production et compagnie de Courbevoie) (à pied/2 mai) 4/ <u>Sortie</u> : Espace Michelet Athis-Mons, the horrible family, Spectacle en anglais par compagnie de théâtre (Jonathan Perrin – KoalaCo production et compagnie Courbevoie) (à pied/2 mai)

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

*les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR JEAN JAURÈS

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Les transports	4 classes CM2	<p><u>1/ Sortie</u> : Visite du musée et arts et métiers, Paris + atelier (Car / transport en commun, juin)</p> <p><u>2/ Sortie</u> : Visite du musée Delta, Athis-Mons (Bus de ville / mars)</p> <p><u>3/ Sortie</u> : Visite guidée des infrastructures de l'aéroport d'Orly (Bus de ville + tram / mars)</p> <p><u>4/ Sortie</u> : Péniche Alternat : croisière découverte sur la Seine (à pied jusqu'à la péniche Juvisy / mai)</p>
Les transports => Fête du vélo USEP	4 classes CM2	<p>SAVOIR ROULER</p> <p>Trajet de 15 km en groupe A/R. La sortie constitue la finalisation du travail mené à l'année sur le SRAV (Stade du COSOM de Linas / camping sécurisé).</p>
Educ en corps Lien avec projet PACTE	4 classes CM1	<p><u>1/ Sortie</u> : Spectacle des Bords de Scènes : « Le bain », Athis-Mons</p> <p><u>2/ Sortie</u> : Spectacle des Bords de Scènes : « Continuer toujours tout droit », Ablon sur Seine</p> <p> </p> <p><u>3/ Sortie</u> : Visites dans la ville médiévale de Provins : la tour César + les souterrains</p> <p><u>4/ Sortie</u> : Visite du château de Blandy les tours</p>
Au fil de l'eau Classe d'eau	4 classes 3 CE2 CE2/CM2	<p><u>1/ Sortie</u> : musée de la Marine, Paris : atelier « Toutes voiles dehors » + visite libre du musée (car / 26 février et 18 mars).</p> <p><u>2/ Sortie</u> : Faisanderie : atelier l'eau et la forêt + rallye photos (car / forêt de Sénart le 29/04/2024).</p> <p><u>3/ Sortie</u> : péniche Alternat : croisière découverte sur la Seine (à pied jusqu'à la péniche Juvisy/ semaine du 29 avril au 3 mai 2024).</p> <p><u>4/ Sur l'école</u> : CPN (Connaître et Protéger la Nature Val de Seine) : 4 animations sur l'eau (en classe et autour de l'école, du 26 avril au 6 mai 2024).</p>
Une Année Olympique Lien avec le voyage scolaire	5 classes 2 CP-CE1 3 CE1	<p><u>1/ Sortie</u> : Spectacle cirque, Espace Jean Lurçat (A pied / février)</p> <p><u>2/ A l'école</u> : intervention Tennis – 1 journée à l'école personne 1 club Athis / mars)</p> <p><u>3/ Sortie</u> : Escalade : Port aux Cerises</p>
Le cirque Olympique des CP et CE1	3 classes 2 CP-CE1 CE1	<p><i>Développer ses talents artistiques et équestres au travers de la pratique du cirque et de l'équitation dans un environnement propice à l'éveil et à l'épanouissement de chaque enfant.</i></p>
Des animaux sous toutes les formes	3 classes CP1 CP2 CP3	<p><u>1/ Sortie</u> : Journée au Muséum d'histoire naturelle de Paris (Transport en commun/ avril)</p> <p><u>2/ Sortie</u> : spectacle de danse à l'opéra de Massy sur la musique du carnaval des animaux de Saint-Saëns (car/ 29 mars)</p> <p><u>3/ Sortie</u> : Visite à la Ferme pédagogique de Longjumeau Le P'tit Brin de Paille (car - février/mars)</p>

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Somme jointe* : €

Adresse :

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Mail :

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calculette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

LES ACTIONS MENÉES SUR LOUIS PASTEUR

Titre du projet	Classes concernées	Activités financées par la Caisse des écoles pour le projet
Les sciences à vivre	2 classes CM1-CM2	1/ A l'école : Intervenant Association « Invitez les étoiles » : une séance par classe de planétarium le matin + deux activités scientifiques l'après-midi (19 mars) 2/ <u>Sortie</u> : Musée de l'Air et de l'espace, Bourget (Visite guidée autour du système solaire et visite libre mai)
A la découverte des jeux olympiques	16 classes CP, CE1 CM1/CM2	1/ Affiliation à l'USEP 2/ <u>Sortie</u> : Organisation d'une journée Olympique au stade Delaune, Athis-Mons : athlétisme & sports olympiques (à pied - mai/juin) 3/ A l'école : Découverte des nouveaux sports olympiques : initiation au break dance – 2 séances d'initiation /classe (Décembre)
Observons la nature pour la protéger	6 classes CP, CE1	1/ <u>Sortie</u> : visite active de l'Aquarium tropical, Porte dorée à Paris (transport en commun, jan/fev) 2/ <u>Sortie</u> : Grande Galerie de l'Evolution, Jardin des Plantes, Paris (transport en commun, mars/avril) 3/ <u>Sortie</u> : Randonnée et jeux en forêt de Fontainebleau, collecte d'éléments naturels pour fabriquer une maquette de forêt en classe (car, mai/juin) 4/ A l'école : créer et réaliser une maquette de forêt qui montre l'action négative que l'homme peut avoir sur la nature et les actions de préservation à engager.
Notre tour du monde <i>En lien avec un PAPI</i>	3 classes CE2	1/ <u>Sortie</u> : Visite du Quai Branly, Paris - Visite Contée (car, jan/fev) <i>Intervention d'un DUMISTE au sein de l'école pour travailler sur les différents continents à travers la musique.</i>
L'art à travers le temps	3 classes CE2	1/ <u>Sortie</u> : Visites à l'École et Espace d'art contemporain Camille Lambert, Juvisy sur orge : Visites gratuites autour de la matière (P2), de la couleur (P3) et du son (P5) / Empreint de la mallette pédagogique « Mi-temps » de Laure Wauteurs autour de la thématique du temps et de l'histoire. 2/ <u>Sortie</u> : Musée de la préhistoire d'île de France (Nemours ?) : Classe « Projet » (La préhistoire d'os et de bois) (car / mars-avril)
Les petits génies en science.	3 classes CM1/CM2	1/ <u>Sortie</u> : Zoo de Thoiry : visite + ateliers pédagogiques (Les experts de Thoiry, les primates et Serpent et compagnie) (car/ juin) 2/ A l'école : Intervention sur la biodiversité : Association « Les petits débrouillards » : ateliers scientifiques (12/12/2023)
« Jour Nuit » <i>En lien avec un PACTE</i>	5 classes CP	Travail partenarial avec l'Espace Camille Lambert Visite exposition (transport en commun, fev/mars) + Interventions en classe au service du projet (Création individuelle d'un calendrier illustrant les valeurs de la République que sont la tolérance, le respect, la laïcité).

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.

POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Somme jointe* : €

Adresse :

Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Mail :

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaujoin
et les membres de la Caisse des Écoles

*les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.

2024

ADHÉSION

CAISSE DES ÉCOLES

Ville
d'Athis-Mons



QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

C'est un établissement public communal qui a été créé dans le but d'encourager et d'améliorer la fréquentation des écoles publiques et permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an pour gérer ses délibérations et les sujets de la Caisse des Écoles. Afin de conserver une mixité entre ses membres élus pour 3 ans et de favoriser les échanges et les prises de décisions, elle est composée de 6 élus de la Ville (le Maire, Président de droit, des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat), un membre désigné par le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant et de 6 élus parmi les adhérents de la Caisse des Écoles.

Pour être , un adhérent élu à La Caisse des Écoles, conformément aux statuts, vous devez avoir cotisé durant deux années consécutives. Pour fonctionner, la Caisse des Écoles reçoit :

- une subvention municipale
- une subvention de l'état pour la Réussite Éducative
- une participation des familles (à ne pas confondre avec les coopératives scolaires).

QU'EST-CE QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

Chaque année, la Caisse des Écoles accompagne et améliore le fonctionnement de l'école publique en menant et en finançant des activités socio-éducatives pour tous les enfants.

Cette année la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles sur une base de 39 € par élève et par année civile, permet de subventionner les projets et les sorties pédagogiques dans toutes les écoles.

La Caisse des Écoles finance différentes actions pédagogiques des écoles à hauteur de 205 000€ environ.

- ▶ 168 400€ pour la mise en place des projets pédagogiques et les Classes transplantées, transports inclus.
- ▶ 36 500€ pour les autres projets Ville dont :
 - Secourisme
 - Livres pour tous les élèves de maternelle
 - Autres projets :prévention routière, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ La Caisse des Écoles finance les études mises en place sur toutes les écoles élémentaires, cela représente en moyenne 650 enfants par jour.
- ▶ Les élus et membres de la Caisse des Écoles distribuent des livres de fin d'année pour tous les élèves de maternelle de la Ville.
- ▶ Les membres de la Caisse des Écoles étant soucieux du bien-être des enfants, en lien avec les services de la Municipalité plusieurs actions clés en mains sont proposées aux écoles dans la continuité des projets pédagogiques : permis piéton, gestes premiers secours, permis savoir rouler, visite de l'Hôtel de Ville...
- ▶ Elle soutient financièrement l'action de l'Éducation Nationale «la Calcullette c'est ma tête».

La Caisse des Écoles permet la mise en place du dispositif de Réussite Éducative qui soutient et accompagne les enfants et adolescents en fragilité scolaire, sociale ou familiale.

Visite de l'Hôtel de Ville pour les scolaires.

POURQUOI ADHÉRER ?

La Caisse des Écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions et de décisions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des Écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des Écoles. Ainsi, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants.



Permis Vélo "Savoir rouler",
pour tous les élèves de CM2.

APPEL à COTISATION

Parents, enseignants, amis de l'école publique, en renouvelant votre adhésion ou en adhérant, vous permettez à la Caisse des Écoles d'apporter une aide directe et adaptée à chaque école et ainsi de faire de l'école un lieu de vie privilégié.



POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*